

VIE NUMÉRIQUE

LES THERMOSTATS
CONNECTÉS GÈRENT
TOUT À DISTANCE

Page 18



© PLUZZY - TOSHIBA

CHAQUE LUNDI AVEC **Slate.fr**

LE BLOC-NOTES
DE JEAN-MARIE
COLOMBANI P.4



© A. REAUSIPA

Direct Matin

WWW.DIRECTMATIN.FR

GRATUIT - N° 1604 LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Martine Aubry, en 1999,
alors ministre de l'Emploi.



LA LOI AUBRY N'A PAS CESSÉ D'ÊTRE AU CŒUR DU DÉBAT

LES 35 HEURES QUINZE ANS APRÈS

Page 6

© E. FEFERBERG/AP

POLITIQUE

François Hollande
attendu sur le thème
de l'immigration P.10

VILLE DE PARIS

La capitale s'apprête
à adopter un budget
en forte hausse P.8

Direct Malin

CHAQUE JOUR,
LA RUBRIQUE
QUI FACILITE
LE QUOTIDIEN

Page 16

LAÏCITÉ

L'opinion en faveur
des crèches de Noël
dans le public P.11

ÉVÈNEMENT

Quatorze «Femmes
en Or» récompensées
samedi à Avoriaz P.11

LA CONFÉRENCE DE LIMA S'EST ACHEVÉE AVEC DIFFICULTÉ

CLIMAT

Les 196 délégations ont posé les bases
du rendez-vous de 2015 à Paris. Page 14

L'ACCORD SUR LE FIL

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL FAIT TOUJOURS DÉBAT

QUINZE ANS AUX 35 HEURES



© P. GUYOT/JAIFP

Portées par Martine Aubry sous le gouvernement Jospin, les 35 heures résistent à toutes les attaques depuis quinze ans.

Adoptée par l'Assemblée le 15 décembre 1999, la loi Aubry n'a, depuis, jamais cessé d'alimenter les polémiques, aussi bien à droite qu'à gauche.

Il avait fallu des mois pour accepter les 35 heures. Il y a quinze ans jour pour jour, le 15 décembre 1999, la loi de réduction du temps de travail portée par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry, était adoptée à l'Assemblée nationale. Ce texte, qui concrétisait une promesse faite par François Mitterrand dès 1981, est depuis devenu un symbole de la politique de gauche. Si des aménagements ont pu y être apportés, aucun des gouvernements au pouvoir ne s'est risqué à le supprimer. Pourtant, les 35 heures n'ont cessé d'être contestées par la quasi-intégralité des forces politiques.

Une loi emblématique

«Du temps pour soi, une chance pour l'emploi.» Le slogan, popularisé à l'époque par le service d'information du gouvernement, résume les ambitions de l'équipe Jospin. En abaissant la durée légale du travail à 35 heures, après un passage à 39 heures en 1982, celui-ci comptait faire d'une pierre deux coups.

D'un côté, il s'agissait de stimuler la création d'emplois, en partageant au mieux le volume de travail au sein de la population française. De l'autre, la réforme devait permettre aux salariés de mieux articuler vie professionnelle et vie privée, en offrant plus de temps libre pour la seconde. Mais le texte a réveillé la colère du patronat, qui voyait dans ces dispositions un carcan qui freinerait les entreprises et la croissance. Quant à la droite, elle dénonçait une perte de la valeur du travail, estimant que les 35 heures encourageaient les Français à se concentrer plus volontiers sur leurs loisirs que sur les tâches qui les attendaient au bureau. Et ces critiques ont perduré depuis, faisant de la loi Aubry l'une des plus polémiques de toutes.

Critiquée mais jamais abandonnée

En dix ans de pouvoir, jamais la droite n'est revenue sur les 35 heures. Pourfendeur de la première heure du dispositif, Jacques Chirac a estimé, durant son deuxième mandat, qu'il était trop popu-

laire pour s'y attaquer. Après son arrivée au pouvoir en 2007, Nicolas Sarkozy a assoupli les modalités des heures supplémentaires, notamment en les défiscalisant. Mais le procès des 35 heures ne connaît pas de clivage politique. La gauche aussi a pointé la mesure du doigt, notamment en cas de défaite. Celle de Lionel Jospin, en 2002, celle de Ségolène Royal, en 2007, ont été imputées à cette «loi trop rigide» pour Jack Lang, «trop uniforme» selon Dominique Strauss-Kahn. En 2011, Manuel Valls, alors candidat à la primaire socialiste, a appelé à «déverrouiller» les 35 heures,

déclenchant un tollé. Et l'élection de François Hollande, l'année suivante, n'a pas calmé le jeu. De Jean-Marc Ayrault à Emmanuel Macron, la question de l'assouplissement du dispositif n'a cessé de revenir sur la table. L'abandon d'une mesure aussi symbolique, encore considérée par beaucoup comme un acquis social essentiel, reste peu probable. Et la levée de boucliers que suscite chaque déclaration choc montre que le sujet reste très sensible. Mais en multipliant les ballons d'essai, la gauche semble néanmoins bien décidée à ne plus en faire un tabou. •

ET AILLEURS ?

En Allemagne, la durée légale du travail est de 40 heures hebdomadaires, soit 8 heures par jour. Il est possible de monter à 10 heures quotidiennes, à condition de ne pas dépasser la moyenne de 8 heures par jour sur six mois.

En Espagne, la semaine de 40 heures, avec un maximum de 9 heures par jour, est de rigueur. Le nombre d'heures supplémentaires est plafonné à 80 par an.

Au Royaume-Uni, les salariés ne peuvent pas travailler plus de 48 heures par semaine. Il leur est possible de renoncer à ce droit en donnant leur accord par écrit et ils peuvent se rétracter à tout moment, moyennant un préavis d'une semaine.

Au Japon, la loi prévoit une semaine de 40 heures, soit 8 heures par jour. Mais dans les faits, les employés passent souvent 50 à 70 heures sur leur lieu de travail.

UN DISPOSITIF COMPLEXE

«Ni un couperet, ni un carcan», avait lancé Martine Aubry en 1999

hebdomadaires, les salariés reçoivent des compensations. Celles-ci prennent la forme d'une rémunération plus importante pour les heures supplémentaires, ou bien de congés compensateurs (RTT). L'Insee estime ainsi que les Français travaillent en moyenne 39,2 heures par semaine.



© PRM/SIPA